



Déclaration préalable de l'Unsa-Education au CDEN du 22 mars 2013

Monsieur le Directeur Académique,
Monsieur Le Préfet,
Monsieur Le Président du Conseil Général,
Mesdames et Messieurs

L'Unsa Education soutient la logique de la refondation de l'école. Nous nous sommes positionnés en faveur de ce projet de loi d'orientation lors du CSE le 13 décembre dernier, respectant nos positions exprimées lors des concertations ou groupes de travail nationaux. Nous sommes favorables au retour de la formation des enseignants, nous sommes favorables à la création de 60000 postes et à la priorité donnée au primaire, nous sommes favorables à la confirmation du socle commun et à l'installation d'une vraie continuité école/collège, nous sommes favorables à la scolarisation des moins de 3 ans dans de bonnes conditions, nous sommes favorables au dispositif « plus de maîtres que de classes » qui permet de nouvelles approches pédagogiques. Autant d'éléments dans lesquels nous nous retrouvons pleinement.

Rejeter cette loi, c'est rester sur l'héritage de ces cinq dernières années. Après son adoption, beaucoup restera à faire pour sa déclinaison concrète, mais elle marque des avancées essentielles pour notre système éducatif. Y renoncer serait suicidaire.

Aujourd'hui, la réforme des rythmes écrase la loi d'orientation. Après des mois d'atermoiements, d'informations contradictoires, de désinformations, cette réforme cristallise l'exaspération d'une profession éreintée par le dernier quinquennat.

Pour autant, l'Unsa est, là aussi, défavorable à l'immobilisme. Après 5 années d'une semaine Darcos décriée, après 5 ans de journées surchargées qui épuisent les enseignants et leurs élèves, il est nécessaire d'avancer. Les enseignants et l'Education Nationale méritent mieux que le « sur place » et le refus de toute évolution.

L'Unsa a obtenu du ministre la mise en place de comités de suivi départementaux. Ils permettront d'étudier les questions qui remontent des écoles et de répondre aux situations de tension qui nécessiteront la médiation du Directeur Académique, autorité décisionnaire au terme du processus. Qu'en est-il de la mise en place de cette instance ?

Nous aimerions avoir un point précis, en l'état actuel, des communes qui ont choisi de commencer en 2013 et de celles qui souhaitent le report. Les opérations de mouvement approchant, beaucoup de nos collègues ont besoin rapidement de ces informations, d'autant qu'elles auront à coup sûr un impact sur les postes fractionnés, entre autres.

A ce propos, le ministère de l'Éducation nationale doit sans tarder lever l'ambiguïté qu'il entretient dans le guide pratique adressé aux élus sur la mise en place des nouveaux rythmes à l'école primaire.

Il y rappelle, à juste titre, qu'il ne peut y avoir obligation de mise en œuvre pour l'enseignement privé. Mais il s'aventure sur un terrain délicat lorsqu'il précise que les effectifs d'élèves pris en compte pour la détermination du montant de la dotation de l'État correspondraient au total de ceux du public et du privé, s'il y a passage à quatre jours et demi dès 2013.

Ainsi le guide affirme que « Les écoles privées sous contrat seront donc concernées par le fonds au même titre que les écoles publiques » et souligne même qu'« elles seront également éligibles à la part majorée de la dotation dans les mêmes conditions que les écoles publiques en 2013 et 2014 ».

Pour le CNAL dont sont membres l'Unsa-Education, le SE-Unsa les DDEN et la FCPE, le ministère organiserait ainsi un subventionnement déguisé des écoles privées et contreviendrait à la loi Debré. Sur le sujet, la jurisprudence est constante : les activités péri-scolaires, parce qu'elles relèvent du caractère propre des écoles privées, ne relèvent pas des dépenses obligatoires d'enseignement.

A l'heure où le CNAL attend avec impatience l'abrogation de la loi Carle, il ne saurait être question d'alimenter, une fois encore, les fonds des écoles privées par des financements publics.

Concernant la carte scolaire 1^{er} degré :

C'est avec une grande déception que l'UNSA-Education a pris connaissance des documents de travail.

En effet, après 5 ans de casse systématique du service public, l'UNSA-Education s'attendait, au minimum, à un début de rattrapage.

Or, monsieur le Directeur Académique, vous nous annoncez + 10 postes, c'est bien trop peu pour rattraper notre retard et pour mettre en place tous les nouveaux dispositifs.

Notre département, fortement défavorisé selon tous les indicateurs socio-économiques, va-t-il devoir encore être à la traîne des mesures censées rétablir un début d'équité entre les départements ?

Qu'en est-il des mesures annoncées par le Ministre et le Président de la République sur le rétablissement des RASED ?

Lors de la publication de la loi sur la Refondation, chacun a pu constater le peu de cas fait aux aides spécialisées au sein de l'école. Il est grand temps que les RASED retrouvent les moyens d'aider efficacement, sur tout le territoire, les enfants qui en ont le plus besoin et en particulier dans notre département où de nombreux postes ont été supprimés et où la tâche est immense pour revenir à un fonctionnement correct.

Autre changement pour la rentrée 2013 : la création de deux dispositifs nouveaux, la scolarisation des moins de 3 ans et le « plus de maîtres que de classes ».

L'Unsa-Education se félicite de la mise en place de ces deux propositions qu'elle porte depuis très longtemps. Pour autant, elle ne souhaite pas que ces dispositifs viennent provoquer la fermeture de classes.

L'UNSA-Education tient également à rappeler qu'elle continue à exiger un maximum de 25 élèves par classe et 20 en éducation prioritaire.

Nous déplorons encore cette année le calcul du E/C qui ne tient pas compte des élèves de CLIS. Le I de CLIS veut bien dire inclusion et, donc, ces élèves doivent être pris en compte dans le calcul **du E/C des classes ordinaires**. Il est hors de question de continuer à les cantonner dans leur structure et bien des écoles renoncent à pratiquer l'inclusion parce que, justement, les classes ordinaires sont déjà trop chargées.

L'UNSA-Education vous remercie, Monsieur le Directeur Académique, d'avoir accepté, lors du CTSD, de procéder dans le premier degré l'an prochain comme pour les ULIS dans le 2nd degré, c'est à dire de les inclure enfin dans le calcul du E/C des classes ordinaires. Pour autant, quelques écoles dans ce cas pourraient être regardées à la loupe dès cette année.

Nous voulons également, encore une fois, attirer votre attention sur la direction d'école. Nous devons améliorer la situation des directeurs : l'aide administrative à la direction d'école nécessiterait de nouveaux recrutements afin de renouveler certains contrats et de satisfaire aux besoins des directeurs débordés. Nous souhaiterions que chaque directeur qui le souhaite puisse bénéficier de cette aide indispensable.

Nos collègues, dans cette période de changements importants, restent en attente de signaux forts en leur faveur.

Nous vous demandons, Monsieur le Directeur académique, d'envoyer ces signaux aux écoles et collègues de notre département.

Concernant le pont de l'Ascension, Madame la Directrice Académique de l'Oise a décidé de reporter les cours du vendredi 10 mai au mercredi 22 mai. Monsieur le Recteur semble tenir beaucoup à l'harmonisation académique. Dans ce cas, Monsieur le Directeur Académique, harmonisons ! Quand pourrez-vous nous confirmer que le département de l'Aisne bénéficiera du pont de l'Ascension, déjà prévu dans de nombreux collèges et lycées ?

Concernant le 2nd degré :

Nous pensions, là aussi, être dans une nouvelle logique. Nous espérons passer d'une politique de restrictions budgétaires appliquées strictement dans le cadre de la RGPP à une logique où l'Education est considérée comme un investissement pour l'avenir. L'UNSA-Education espérait s'en réjouir.

Pour une prévision de 138 élèves en moins par rapport au constat de rentrée, on nous annonce la suppression de 4 ETP. On est bien dans une logique de chiffres, mais dans la réalité, de nombreuses disparités existent entre établissements.

De nombreux collèges vont encore avoir des divisions au-delà de 25 élèves par classe.

Les moyens de remplacements font cruellement défaut. Ainsi, par exemple, la situation du collège Jacques Cartier de Chauny devient critique par le non-remplacement annoncé d'un professeur de français pendant 3 mois !

Par ailleurs, nous constatons un écart très important entre les prévisions de janvier 2012 et le constat de rentrée 2012 : jusqu'à 57 élèves de plus au Lycée Henri-Martin, par exemple. Comment se fier, donc, aux prévisions ?

Les conditions de travail dans la plupart des établissements n'empirent pas. Mais elles ne s'améliorent pas pour autant. Nous étions au fond du trou et nous y resterons encore l'année prochaine. Des classes resteront surchargées. Le remplacement ne se fera au mieux qu'avec des TZR « flexibilisés », des personnels précaires appelés au débotté sans avoir pu recevoir la moindre formation. Les services partagés resteront le lot de très nombreux collègues. Comment dans ces conditions, mettre en œuvre un travail en équipe avec les temps de concertation nécessaires pour encadrer et faire progresser nos élèves ? Dans un tel contexte, les enseignants aimeraient que les corps d'inspection, les chefs d'établissement et les autorités locales de l'Education nationale soient parfois un peu plus compréhensifs.

Nous continuons également de réclamer la fin de l'assouplissement de la carte scolaire et l'abrogation du dispositif ECLAIR, vecteurs de concurrence entre les établissements. Nous exigeons également la fin des cadeaux octroyés à l'enseignement privé, concurrent déloyal de l'école publique.

Fidèle à sa démarche l'Unsa-Education restera exigeante et continuera à proposer et à agir pour une école permettant la réussite, l'épanouissement, l'émancipation de tous et la juste reconnaissance salariale des personnels.